

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : **24.01.08**

Date de convocation : 30 janvier 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre

Le 6 février à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René		X	
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle		X	Monsieur Alain ASTRUC
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien		X	

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
Appel à Projet CHÊNE 1 dans le cadre du programme ACTEE+

Monsieur Le Président indique aux membres du Bureau Syndical que sous l'impulsion de la FNCCR et avec le soutien de fournisseurs d'énergie, au travers du dispositif CEE, un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt, dit "CHÊNE 1" a été lancé le 07 juin 2023 dans le cadre du programme ACTEE+.

Comme les précédentes éditions, le programme ACTEE+ vise à accompagner les collectivités territoriales en fournissant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti, et autres actions d'économies d'énergie.

Les lauréats bénéficieront ainsi d'un soutien financier sur les dépenses qu'ils auront engagées avant le 31 décembre 2026 dans les domaines suivants (le détail des aides mobilisables est présenté en annexe) :

- ✓ recrutement d'économies de flux ;
- ✓ acquisition d'équipements de mesures et de suivi des consommations ;
- ✓ études énergétiques ;
- ✓ études de maîtrise d'œuvre ;
- ✓ études d'assistance à maîtrise d'ouvrage et autres prestations intellectuelles.

Le projet envisagé porte donc sur l'accompagnement à la définition et la mise en œuvre de programmes de travaux, par de l'ingénierie technique et financière.

Afin de contribuer à un parcours homogène, coordonné et couvrant tout le territoire régional, il est proposé de déposer une candidature régionale associant l'ensemble des Syndicats d'Énergie d'Occitanie, avec une coordination assurée par l'AREC Occitanie.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

APPROUVE le principe d'une candidature régionale commune coordonnée par l'AREC Occitanie à l'Appel à Manifestation d'Intérêt, dit "CHÊNE 1", du programme ACTEE+ ;

S'ENGAGE à travers cette candidature régionale commune à accompagner les communes lozériennes et leurs groupements dans leurs démarches afin d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments publics ;

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous les documents utiles à la candidature au programme.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance
Christian ROUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20240206-20240108bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.